

Image not found or type unknown



Succession transgénérationnelle

Par **bernard 74100**, le **04/07/2009** à **09:28**

Bonjour,rrnrJ'ai entendu parler de possibilité de saute d'une génération dans la transmission du patrimoine.rrnrAyant plus de 60 ans et encore mes 2 parents, je voudrais savoir si en me désistant de la future succession le jour venu, mon fils unique pouvait hériter à ma place ou bien si le fait de me désister, mes 3 autres frères et soeurs risquent de se partager ma part.rrnrMerci de votre réponse, je n'ai plus de dettes ni besoins, j'aimerais avantager ma descendance avec le moins de frais possible.